

ARRÊTÉ DU MAIRE
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Référence : 260923.1 POL-CIRC

Nous, Thierry ZANATTA, Maire de la commune de BRAX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la voirie routière ;

CONSIDÉRANT la demande de travaux Electricité - création ou modification de branchement, qui doivent être réalisés rue du Clocheton à BRAX, par l'entreprise CABLAGE OCCITAN, sise 10 avenue du Louron à COLOMIERS (31770) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique ;

VU l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1 : **A compter du 06 octobre 2026 et jusqu'au 09 octobre 2026, de 9 heures à 16 heures**, l'entreprise **CABLAGE OCCITAN** est autorisée à procéder aux travaux Electricité - création ou modification de branchement, qui doivent être réalisés rue du Clocheton à BRAX.

Article 2 : La durée prévue des travaux est de 4 jours.

Article 3 : Pendant cette période, ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- **circulation** : Mise en place d'un alternat par feu ou par panneau manuel, si besoin
Occupation d'une file
- **cheminement piétonnier** : Mise en place d'une voie de passage sécurisée
- **stationnement** : Le stationnement sera interdit et gênant sauf pour l'entreprise chargée des travaux

Article 4 : La mise en place et la maintenance de la signalisation ainsi que le nettoyage et la remise en état des voiries seront à la charge du pétitionnaire.

Article 5 : Il appartient au permissionnaire de procéder à l'affichage du présent arrêté sur le lieu du chantier.

Article 6 : M. le Commandant de Gendarmerie, M. le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Brax, le 23 septembre 2026

Le Maire,
Thierry ZANATTA

Signé par : Thierry ZANATTA
Date : 23/09/2026
Qualité : MAIRE



	Affaire n°	64630117 - RACS - 31088 - ADAM		
	Adresse	5 RUE DU CLOCHETON	Commune	31490 Brax
	Coordonnées GPS		Etude réalisée le	10 septembre 2026
	Branchement individuel neuf complet	x	Type 1	Monophasé
Chargé d'étude : LAMAH Francis	Viabilisation seule		Type 2	x Triphasé
POSTE :	Modification de branchement		Puissance souhaitée	
DIPÔLE :	Suppression de branchement		Contrat Client	

